

Discussion Paper

14/2002

Philippe Wanner

En collaboration avec Joëlle Moret

COMPSTAT

**Le volet suisse d'un projet
européen de documentation des
données sur l'intégration des
étrangers**

Table des matières

Introduction	5
Le projet COMPSTAT	6
Le volet suisse du projet COMPSTAT	8
Les difficultés rencontrées	8
Les informations recueillies	9
Les recensements	10
Les registres des étrangers	10
Les enquêtes	11
Conclusions	12
Références	12
Remerciements :	13

Introduction

Dans le contexte actuel où les flux migratoires se modifient rapidement, les questions de mode de vie et d'intégration des populations étrangères prennent désormais une importance considérable représentant de ce fait un intérêt croissant pour le débat politique et les sciences sociales. Pour répondre à ce questionnement, des données quantitatives sont parfois utiles. Elles peuvent soit représenter le support sur lequel repose l'analyse, soit étayer des arguments développés à partir de réflexions ou d'approches qualitatives.

Le recours aux données statistiques est en particulier utile pour des analyses comparatives à l'échelle des pays européens, analyses qui permettent l'évaluation de politiques d'intégration.

Ainsi, des études qui décrivent par exemple les pratiques en matière de langues parlées de la seconde génération d'immigrés, les discriminations observées sur le marché du travail, ou les modes de vie des immigrants âgés gagneraient très certainement une dimension supplémentaire si elles pouvaient être complétées par quelques éléments chiffrés, à l'échelle du pays, ou par des informations comparatives à l'échelle européenne.

Pour le chercheur en sciences sociales, l'accès à des données statistiques autres que celles publiées relève de la quête du Graal. D'abord parce que les collectes de données découlent souvent d'une logique complexe et de traditions statistiques, qui explique par exemple certaines informations chiffrées sur des questions cruciales sont très lacunaires, tandis que pour d'autres questions, les données abondent au point de ne pas savoir lesquelles prendre en considération. Ensuite parce que l'identification de l'office, du service ou de la personne susceptibles de diffuser les données nécessaires est malaisée.

Dans ce contexte, le projet européen intitulé « COMPSAT », dirigé par l'*International Center for Migration Policy Development* de Vienne (Autriche) présente l'intérêt d'apporter des informations sur les données disponibles dans huit pays européens concernant les personnes de nationalité étrangère.

Le projet COMPSTAT

Le projet COMPSTAT regroupe dix équipes de recherche représentant huit pays (Autriche, Allemagne, Belgique, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suisse). Le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population figure au nombre de ces partenaires, au même titre que les forums autrichiens et allemand. Les autres participants sont soit des offices nationaux de statistique, soit des instituts universitaires.

Chacun de ces huit partenaires a pour tâches d'identifier les bases de données statistiques de son pays et de les documenter. Dans une seconde étape, ces informations nationales sont regroupées et insérées dans une base complète de données, accessible aux chercheurs via internet.

Les bases de données statistiques (enquêtes, registres, etc.) retenues dans chaque pays doivent répondre aux critères suivants :

- Elles doivent comprendre des informations portant soit sur la nationalité, soit sur le pays de naissance, soit sur l'appartenance ethnique ; si ce n'est pas le cas, elles peuvent être incluses si elles apportent des informations sur l'intégration des immigrants, le racisme, les minorités ethniques, etc. (par exemple une enquête sur la question des étrangers pourrait être incluse, même si les personnes interrogées n'apportent aucune information sur leur nationalité ou appartenance ethnique) ;
- Elles doivent couvrir l'ensemble du pays, critère qui exclut donc toutes les enquêtes menées à l'échelle locale ou régionale ;
- Elles ont été menées dès 1985, excepté pour les recensements pour lesquels la période 1955-2002 a été prise en compte ;
- Elles doivent bien sûr être disponibles selon un format électronique, et sous forme d'enregistrements individuels. Les données présentées sous forme de tableaux, pour lesquelles les informations originales individuelles ne sont pas conservées, sont donc exclues du projet ;
- Enfin, elles doivent être collectées pour la recherche en sciences sociales, dans le cadre des activités des offices de statistiques et dans le cadre de l'administration publique. Les enquêtes d'opinions mandatées par des entreprises, les partis politiques ou les médias n'entrent pas dans le projet.

Quatre types de données peuvent être distingués : les registres de personnes, les registres d'événements, les recensements et les enquêtes.

Les informations recueillies sont de différents ordres :

- La base de données et ses bases méthodologiques est documentée. Outre le nom de la base de données et les institutions responsables de la collecte et de la distribution des données, l'accessibilité des données et son prix, les langues dans lesquelles les données sont documentées et les publications régulières et spécifiques qui découlent de ces données, sont d'autres informations recueillies.
- La période couverte par les données et les personnes incluses dans le recueil sont également mentionnées.
- Les méthodologies de collecte (par exemple les facteurs pouvant influencer positivement le taux de couverture des données, la source des informations recueillies, les langues ayant servi au recueil des données, le type de collecte – face to face ou par téléphone) sont décrites
- Pour les enquêtes, le type d'échantillonnage, les échantillons respectifs des groupes nationaux, les taux de réponse et de non-réponses et la durée moyenne de l'enquête sont également recueillis.
- *Last but not least*, l'ensemble des variables est listé, de même que les réponses possibles. Ce qui représente, pour certaines enquêtes, plusieurs centaines de questions et plusieurs milliers de modalités.

Les résultats, une fois regroupés pour l'ensemble des nationalités, permettront au chercheur en sciences sociales s'intéressant à un sujet particulier, par exemple les conditions de logement respectives des autochtones et des étrangers, de repérer, pour son pays, les informations statistiques disponibles : il peut s'agir par exemple de l'équipement du logement recueilli dans un recensement, du nombre de pièces du domicile disponible dans une enquête sur les ménages, ou encore du prix du logement disponible à partir d'une enquête sur la consommation. Les possibilités d'avoir, à l'échelle des pays européens, des informations chiffrées comparables tant au niveau de la formulation de la question que de la méthodologie de recueil, en vue d'analyses comparatives, sont également discutées dans le cadre du projet.

Aucun traitement statistique n'est prévu dans ce projet, et aucune information chiffrée (tableaux comparatifs, indicateurs statistiques) n'est donc disponible pour les chercheurs qui doivent donc faire eux-mêmes les démarches pour

accéder aux données. Le projet COMPSTAT devrait pourtant, nous l'espérons, être suivi à moyen terme de la construction systématique d'indicateurs de l'intégration à une échelle européenne. Un autre objectif des responsables du projet est d'étendre le recueil des informations à des pays tiers.

Le volet suisse du projet COMPSTAT

Ainsi que mentionné ci-dessus, le FSM a été chargé de gérer, pour la Suisse, le recueil de ces informations et de préparer les indications recueillies sous une forme harmonisée. La première étape de ce recueil a consisté à l'identification des bases de données répondant aux critères mentionnés précédemment, et à la prise de contact avec les responsables des données. La deuxième étape a été de rencontrer ces différentes personnes, dans le but de recueillir les informations nécessaires.

Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées ont été de plusieurs types.

D'abord, il s'est vite avéré que l'état des informations statistiques en sciences sociales évolue très rapidement. C'est le cas par exemple dans les domaines des assurances sociales et de la santé. Cela est dû au fait que, alors que des informations de base sont recueillies depuis des décennies par les administrations, la traduction de ces informations administratives en informations statistiques est parfois lente. Pour cette raison, si des données pouvant être utiles pour appréhender certains phénomènes comme les hospitalisations des personnes étrangères sont recueillies depuis des années, voire des décennies, ce n'est que récemment que leur utilisation à des fins de recherche a été rendue possible. Certaines statistiques, comme celles de la justice, qui pourraient apporter des informations essentielles dans le débat sur la criminalité des étrangers, sont encore en cours d'élaboration actuellement.

Ensuite, la répartition des compétences entre communes, cantons et Confédération limite la disponibilité des informations standardisées à l'échelle du pays. Les données fiscales, par exemple, seraient une information utile afin d'appréhender les conditions de vie des communautés étrangères voire même les discriminations salariales. Compte tenu du fait que chaque canton présente son

propre système d'imposition, les données comparables au niveau du pays ne sont malheureusement pas disponibles.

Une troisième difficulté peut être mentionnée. Elle se réfère à la documentation des informations disponibles, qui parfois présente des lacunes dues au fait que les données sont recueillies dans de nombreux cas à des fins administratives. Des lacunes dans la documentation des méthodes ont également été relevées pour des enquêtes ayant eu lieu il y a plus de dix ans. S'il est probable que ces informations figurent quelque part, les personnes qui à l'époque étaient responsables des recueils n'ont pas toujours pu être identifiées. Par ailleurs, fréquemment sollicités par des projets du type de COMPSTAT, certains responsables montrent peu d'empressement à répondre aux questions que nous leur avons posées. Dans l'ensemble cependant, nous devons observer que la collaboration avec les responsables des données a été bonne.

On notera encore, au niveau des difficultés, celles provoquées par l'usage désormais quasi-systématique, lors d'enquêtes téléphoniques, des méthodes CATI qui limitent la lisibilité des questionnaires.

Finalement, le problème le plus frustrant est relatif à l'absence d'informations sur le permis de séjour, voire même la nationalité, dans certaines sources de données, qui constituent des piliers fondamentaux pour l'analyse des processus d'intégration. Ainsi, quelques bases de données portant sur des sujets cruciaux pour la problématique qui nous intéressent n'informent pas sur la nationalité (ou se contentent de distinguer les « Suisses » des « Etrangers »).

Nous ne mentionnerons pas ici les nombreux biais qui entachent l'analyse statistique des populations étrangères (effet de sélection à l'entrée, difficulté de contacter les personnes ne parlant pas une langue nationale ou vivant dans des conditions de précarité lors d'enquêtes, etc.), biais qui doivent nécessairement être pris en compte au moment des analyses.

Les informations recueillies

Il n'est pas possible de présenter ici l'ensemble des sources de données qui ont été intégrées dans le volet suisse du projet COMPSTAT. Dans le but de résumer les principales sources documentées, nous aimerions attirer l'attention sur quelques données qui, en Suisse, permettent d'appréhender les questions relatives aux conditions de vie et à l'intégration des personnes étrangères.

Les recensements

Disponibles sous forme informatique, les recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000 fournissent des données exhaustives portant sur des aspects relativement généraux des modes de vie des personnes résidant en Suisse (situation économique, type de ménage, etc.). L'Office fédéral de la statistique a fait un effort important pour assurer à ces quatre recensements une certaine harmonisation, qui a abouti récemment à la production d'un échantillon à usage public (*Public use sample-PUS*). Celui-ci, sous la forme d'un CD-ROM, présente un échantillon au 20^e, totalement anonyme. Cet échantillon porte pour l'instant sur les recensements 1970, 1980, 1990 et représente l'outil idéal pour par exemple prendre connaissance des grandes évolutions de la population étrangère, et pour se familiariser avec les données quantitatives (OFS, 2002a). Aucun contrat de protection des données n'est nécessaire pour accéder à ces données du PUS, alors que celles des recensements sont réglementées.

Les registres des étrangers

Paradoxalement, les informations statistiques sur la population étrangère sont beaucoup plus complètes que celles de la population de nationalité suisse. Cette situation est due à la disponibilité depuis 1981 du Registre central des étrangers qui recense l'ensemble des personnes au bénéfice d'un permis B et C, et depuis 1994 du Registre des requérants d'asile qui en fait de même avec les personnes au bénéfice d'un permis F et N (OFS, 2001a). Ces registres se présentent sous deux formes : les « états mensuels », qui dressent la liste des étrangers chaque fin de mois, et les « mouvements » qui recensent les changements de statuts (changement de domicile, naturalisation, décès, etc.). Les informations disponibles ne portent pas seulement sur les variables démographiques classiques (sexe, âge) et sur le statut professionnel, mais concernent aussi trois variables généralement absentes des autres sources : la nationalité du/de la conjoint(e), l'année d'arrivée en Suisse, le lieu de naissance. L'accès aux données est réglementé pour des raisons évidentes de protection de la vie privée.

Il faut par ailleurs noter que la libre circulation des personnes pourrait bouleverser l'organisation de ces registres.

Les autres registres

La liste exhaustive des registres nationaux qui informent sur l'un ou l'autre aspect de la population étrangère est difficile à établir pour les raisons mentionnées plus haut. Signalons cependant les principaux axes pour lesquels des in-

formations sont disponibles (pour l'ensemble de ces informations, l'accès aux données est strictement réglementé) :

- la santé et la mortalité des étrangers peuvent être appréhendées par la statistique médicale des hôpitaux qui vient d'être mis sur pied (OFS, 2001b)¹ et par la statistique des causes de décès. Les données sur les bénéficiaires de l'Assurance invalidité et les données de la Suva sur les accidents professionnels sont d'autres sources possibles d'informations. La question de la disponibilité de données d'assurances maladie, dans un avenir proche, est encore ouverte ;
- on signalera pour les chercheurs intéressés à la question de la formation le registre des étudiants universitaires ou des Hautes écoles spécialisées. Pour les écoliers, aucune statistique répondant aux critères mentionnés ci-dessus n'a été identifiée, même si certaines informations sont disponibles à l'échelle des cantons ;
- le registre des personnes à la recherche d'un emploi (statistique PLASTA) doit également être mentionné dans un pays où le chômage concerne de manière plus importante les personnes étrangères. Le fait qu'il repose sur une inscription volontaire de la part du chômeur limite probablement les possibilités d'utilisation de ce registre.
- le personne intéressée aux comportements familiaux et reproductifs des populations étrangères pourra se référer aux données de l'état civil (naissances vivantes, mariages, divorces) qui présentent cependant l'inconvénient de ne couvrir que les événements survenant parmi des personnes domiciliées en Suisse : la biographie familiale avant la migration n'est pas connue ;

Les enquêtes

Indéniablement, les données des recensements et registres restent de portée limitée, car elles ne contiennent qu'un nombre réduit de variables. Dans ce contexte, l'Enquête suisse sur la population active qui a lieu chaque année depuis 1991 représente une source d'informations particulièrement utile. Il est cependant indispensable de noter que ces enquêtes dont l'échantillon est

¹ La qualité des données mériterait cependant d'être discutée

généralement proche de 15 000 personnes ne permettent pas une analyse détaillée des petites communautés migrantes. Les enquêtes suisses sur la consommation du ménage (la dernière datant de 1998), les enquêtes suisses sur la santé de 1992/93 et 1997, ainsi que l'enquête sur la famille de 1994/95 présentent aussi un intérêt puisqu'ils traitent en détail certains aspects des conditions de vie en Suisse (OFS, 2002b). Ces enquêtes sont également d'un accès limité. Il faut par ailleurs relever que depuis 2003, l'enquête suisse sur la population active verra son échantillon d'étrangers fortement augmenter (pour atteindre probablement 15 000 personnes) dans le but de répondre aux objectifs statistiques liés à la libre circulation des personnes en Europe.

Le Panel suisse des ménages, organisé pour la première fois en 1999, recueille annuellement des informations sur chacun des membres de plus de 5000 ménages. Par rapport aux enquêtes mentionnées ci-dessus, il présente l'intérêt de couvrir un plus large éventail de domaines. Son accès, bien que régit par un contrat de protection des données, est encouragé par les responsables de l'enquête.

Conclusions

La disponibilité des informations du projet COMPSTAT sur internet permettra prochainement à tout chercheur impliqué dans des recherches sur les populations migrantes d'accéder une information utile pour planifier ses analyses. Au delà de ce premier objectif, le projet COMPSTAT pourra très certainement stimuler la recherche comparative européenne sur les questions liées à l'intégration et aux modes de vie des communautaires étrangères, et plus encore encourager la mise sur pied d'un instrument de suivi des modes de vie de la population étrangère dans les pays concernés.

Références

OFS (2001a), « La population étrangère en Suisse », Neuchâtel, OFS.

OFS (2001b), « Statistique médicale des hôpitaux. Conception détaillée 1997 », Neuchâtel, OFS :

OFS (2002a), « Public Use Samples (PUS) - Echantillons à usage public des recensements suisses de la population 1970, 1980, 1990 », Neuchâtel, OFS.

OFS (2002b), « L'enquête suisse sur la population active (ESPA). Résultats commentés et Tableaux, 2001 ». Neuchâtel, OFS.

Remerciements :

Les personnes suivantes ont apporté de l'aide pour le recueil de l'information : Mmes Brit Baarli, Monica Budowski, MM Peter Bolliger, Philippe Dubach, Daniel Fink, Pierre Fontaine, Alexis Gabadinho, Marcel Heiniger, Joseph Imwinkelried, Michel Kolly, Jean-Hugues Ravel, Dominik Ullmann. Nous les remercions pour leur aide.

Auteurs : Philippe Wanner, chef de projets

Résumé : Le projet européen COMPSTAT vise à documenter, dans huit pays, les données statistiques et bases de données individuelles (recensements, registres, dénombrements d'événements, enquêtes) pouvant être utilisées pour la description des populations étrangères et l'analyse des processus d'intégration. Cette note de recherche décrit le projet COMPSTAT et présente, de manière très générale, les principaux résultats obtenus pour la Suisse.

FSM
SFM

Institut auprès
de l'Université
de Neuchâtel

Institut an
der Universität
Neuenburg

Rue des Terreaux 1
CH – 2000 Neuchâtel
Tél. + 41 (0)32 718 39 20
Fax + 41 (0)32 718 39 21
secretariat.fsm@unine.ch
www.unine.ch/fsm
CCP 20-3686-9